



Compte rendu du CONSEIL D'ÉCOLE du 22/10/2021

Ordre du jour :

- Présentation des membres du conseil d'école.
- Les effectifs des l'année 2021 / 2022 et organisation pédagogique de l'école.
- Règlement intérieur.
- PPMS.
- Projets (Interventions, sorties scolaires,...).
- Investissements.
- Besoins matériels.
- Avancement des travaux (Intervention demandée par la municipalité).

Sont Présents :

Mr Syllebranque, Mme Syllebranque, Mme Dudziak, Mme Wiltrant, Mr Brogniez.
Mr Serpillon, Mme Lemaire,
Mme Serpillon, Mme Bouvarf, Mme Wilmo, M. Bouleau.
Mme Scrève.

Présentation des membres de l'équipe éducative :

Equipe enseignante (Cf : tableau),

Aide Maternelle : **Mme Polvent Sabrina (Atsem) , Mlle Bensallem Safia (Contrat Civique)**

Psychologue Scolaire rattaché à l'école : **Mr Dufour**

Il n'y a plus de remplaçant rattaché à l'école. Le poste a été déplacé par le directeur Académique. Le poste est maintenant rattaché à une école plus petite pour pouvoir, quand il n'est pas en déplacement, venir en aide à un directeur sans jour de décharge.

Effectifs :

Effectifs actuels: 104 élèves

Enseignants	Maternelle				Elémentaire					Total
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Mme Dudziak	2	16	1							19
Mr Syllebranque			11	10						21
Mme Syllebranque					16					16
Mme Wiltrant						15	10			25
Mme Martin								11	13	24
Nombre total d'élèves dans l'école en 2021 /2022:										105

(-2)

La notation « -2 » présent en bout de ligne de la classe des CE, indique les 2 élèves prévus au conseil d'école de juin qui n'ont pas effectués la rentrée dans notre école.

Un élève a quitté l'école suite à un déménagement pendant les grandes vacances. Pour l'autre, un dossier d'inscription a été retiré mais l'inscription n'a jamais été finalisée.

Un nouvel élève est par contre arrivé en septembre dans la classe de Me Dudziak.

Cela explique à la municipalité pourquoi le budget des commandes de rentrée a été calculé sur la base de 106 élèves alors que nous accueillions 105 élèves à la rentrée.

Règlement intérieur :

- Notre règlement s'appuie sur le règlement type départemental.
- Le règlement type des écoles maternelles et élémentaires de l'académie a été modifié en septembre 2018.
- Règlement de l'école présent dans tous les carnets de liaison et dans les dossiers d'inscriptions.
- L'école réaffirme l'importance de l'assiduité et son devoir de s'informer sur tous manquements non excusés et de signaler si le motif n'était pas légitime.
- Cette année, quelques modifications, essentiellement des questions d'horaires, ont été apportées en raison de la délocalisation de certaines classes et des travaux (Rectangles jaunes dans les carnets).

Le directeur demande si quelqu'un souhaite discuter un point du règlement ou faire des propositions de changement. Personne ne se manifeste. A l'unanimité, le conseil d'école décide de maintenir le règlement en l'état.

Plan de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS) :

- Le PPMS est un protocole précis de mise en sûreté des élèves pour des cas particulier.
- Identification des risques définis par les sites institutionnels.
 - o Risques climatiques : Tempête, Tornades.
 - o Transport de matières dangereuses.
 - o Attentat intrusion
- La mise en place d'un PPMS peut être ordonnée par la Préfecture, la Gendarmerie, la municipalité.
- PPMS actuel a été modifié en novembre dernier pour répondre aux contraintes de délocalisation. Seul les intervenant doivent être changés puisque que certains enseignants ne sont plus les mêmes.

Le directeur explique le contenu du PPMS.

Le directeur demande à la municipalité si un point mérite une modification.

M. le Maire répond que non puisque rien n'a changé.

- Un Exercice « Attentat intrusion » sera réalisé avant les vacances de Noël.
- Un autre exercice « risques Majeurs » sera réalisé dans l'année
- En parallèle de ce document, le rectorat demande de faire un diagnostique de sécurité de l'école.

Le directeur : « *M. le Maire et moi nous sommes concertés pour réaliser ce documents dans les prochaines semaines. Il est certain que nous avons pu constater des problèmes essentiellement concernant les multiples possibilités d'accès. Pour le bâtiment principal et encore plus pour les classes délocalisées. Un facteur important également à noter est qu'une des classe de trouve à proximité direct d'un lieu de culte (pour la classe des CE).* »

M. le Maire ajoute qu'il a été décidé de réaliser 3 documents distincts, un par bâtiment.

Les parents d'élèves demandent des précisions :

- Qui organise les exercices ?

Le directeur répond que pour des raisons de pratique et de facilité d'organisation, c'est l'école qui organise les exercices sans l'intervention de services extérieurs.

- Quelles sont les mallettes qui apparaissent dans votre dossier ?
Il s'agit d'une mallette par classe ?

Le directeur : « *Non, il s'agit d'une mallette par lieu de confinement. Actuellement il y en a une dans le local entre les 2 classes de maternelles, une dans le bâtiment bas, une autre au presbytère. C'est un bac plastique avec couvercle contenant, une bouteille d'eau, des gobelets, un nécessaire de soins, une lampe torche, des piles, des masques, listes d'élèves, fiches de consignes d'urgence,...* »

Projets :

Comme chaque année nous insistons sur le fait que les sorties scolaires sont l'aboutissement ou la préparation d'un projet de classe. Les enseignants proposeront donc des sorties au directeur en fonction des projets de classes. Mais avec la covid, nous devons mesurer nos possibilités d'organisation. Par la force des choses, les organisations se font depuis l'année dernière, dans l'incertitude.

- Enduro Cross : Finalité du cycle d'endurance en EPS.

Une fois encore, l'Organisation a dû être adaptée afin de respecter les mesures sanitaires. Les parents ont été accueillis comme public mais n'a pu participer. Tout s'est déroulé sans aucun problème.

L'école remercie la municipalité d'avoir financé les récompenses remises.

Projet « Cirque à l'école »: Comme l'année dernière, afin de ne pas se retrouver coincé par de nouvelles restrictions sanitaires, des interdictions de déplacements,... , l'équipe éducative a opté pour la venue d'intervenants à l'école.

Un projet « Cirque à l'école » est en préparation. La venue d'une école de cirque avec un chapiteau pouvant accueillir plusieurs classes en même temps.

Les élèves participeraient de cette manière à une semaine complète et intensive d'en initiation aux disciplines circassiennes. Dans la mesure où cela sera possible, cette semaine serait finalisée par une représentation pour les parents sous le chapiteau.

L'école a demandé par mail à la municipalité s'il serait possible de pouvoir installer le chapiteau dans l'espace extérieur du foyer Rural.

M. le Maire répond que cela sera possible mais que l'accès aux toilettes intérieur ne sera pas possible. Il faudra utiliser les toilettes de la salle de sport.

L'équipe éducative n'y voit aucun problème.

Le directeur précise que l'intérêt de cette espace est que c'est un lieu clôt. Nous avons parlé de sécurité vigipirate dans un point précédent. Je pense qu'il est particulièrement intéressant d'avoir la possibilité de poser ce chapiteau dans un endroit qu'il est possible de fermer et non visible de la rue.

M. le Maire s'excuse et quitte le conseil pour obligation.

Le directeur reprend sur le projet cirque : « Ce type de projet à un coût ! Une demande de subvention dans le cadre de l'aide à l'éducation Artistique et Culturelle a été faite auprès de la direction Académique.

Cependant, de la même manière que pour les classes découvertes auparavant, serait-il possible de pouvoir bénéficier d'une subvention de la municipalité ? »

La municipalité n'apporte aucune réponse.

Investissement :

- **Commandes de rentrée :**

Le directeur : « J'ai adressé un mail à Me Lemaire le 9 septembre dernier. Afin de connaître la procédure pour commander du matériel chez Manutan.

Il reste à l'école 330,50 euros à dépenser sur le remboursement des Manuels de la rentrée 2020. Je n'ai obtenu aucun retour.

Ma Question été la suivante :

Comment faut-il que je procède pour effectuer cette commande, pour quelle soit facturée à la Mairie, sachant que vous avez déjà un compte chez Manutan.

Dois-je créer un compte client au nom de l'école et je vous transmets la facture ensuite ?
ou

Dois-je vous transmettre les références des 3 articles en question pour que vous puissiez commander avec votre compte ? »

Me Lemaire : « Oui, on peut faire ça ! La deuxième solution ! »

Besoins matériels :

- Chaises CE :

Le directeur : « *J'ai adressé un mail à Me Lemaire le 6 septembre dernier. Pour expliquer que les chaises neuves, commandées pour les CE sont trop hautes. Les cuisses des enfants ne passent pas entre les chaises et la table.*

Je n'ai obtenu aucun retour. La question est-elle étudiée ? Combien de temps les élèves concernés vont-ils devoir continuer dans ses conditions ?

Me Lemaire : « *Je ne sais pas. Je ne sais pas quoi faire. Peut-être coupé les pieds ? Je vais voir.* »

- Lit Dortoirs :

Le directeur : « *J'ai adressé un mail à Me Lemaire le 6 septembre dernier. Pour prévenir que nous allons manquer de lits pour accueillir les élèves au dortoir dans les prochain mois.*

Je n'ai obtenu aucun retour. La question est-elle étudiée ? »

Me Lemaire : « *Je ne comprends pas, il y a 18 lits pour 18 TPS/PS.* »

Me Dudziak : « *Lorsque j'en ai fait la demande début septembre il y en avait moins. Et il n'y en avait pas 18 en début de semaine. Il me semble qu'il y en a 18 depuis hier.* »

M. le Directeur : « *Cependant, je pense qu'il faut prévoir. Nous avons maintenant un dortoir en capacité d'accueillir plus d'élèves, et nous ne sommes pas à l'abri d'une inscription. L'effectif peut augmenter à la rentrée prochaine. Pour ne pas se retrouver à devoir coincer dans ces situations peut-être faudrait-il anticiper ayant à disposition 20 lits.*

- Matériel informatique:

Le directeur : « *J'avais prévenu en septembre dernier que l'ordinateur de direction qui avait 16 ans, commençait à avoir faiblesse et que je craignais que ne tienne pas une année supplémentaire. Hé bien il l'a fait, mais aujourd'hui, il n'est plus en capacité d'accomplir certaines tâches qui relève de ma fonction. Les temps de latence sont plus que longs et les blocages intempestifs. Une solution est-elle possible dans un avenir proche ? »*

La municipalité n'apporte aucune réponse.

Le directeur : « *Je signale également que la rue Théodore Fontaine est éligible à la fibre. N'est-il pas possible de prévoir le raccordement de l'école ? »*

Me Lemaire note l'information.

Les élèves n'ont plus de matériel informatiques, le serveur informatique est HS depuis le déménagement. Une solution est en cours de réflexion par la municipalité.

- **Problèmes techniques :**

- M. Dufour a informé qu'un radiateur de son bureau était hors service.

- Le directeur : *« Au conseil d'école de Juin, j'avais signalé quelques désagréments. La discussion avait d'ailleurs été vive concernant sur la dénomination de la personne qui intervient sur ce type de problème matériel. Cependant si beaucoup d'importance a été attachée à la forme de mon propos, le fond n'a pas vraiment été entendu. »*
 - Les lamelles des bancs ne sont toujours pas refixées.
 - Certains stores se mettent toujours de travers, bloquent, se tordent... je pense que leur durée de vie s'amointrit à chaque fois que cela arrive.
 - De gros rubans adhésifs orange collés sur certaines télécommandes de stores ?
 - La grille d'entrée qui doit être maintenue pour rester ouverte est toujours un problème quand nous accompagnons les enfants en bas âge.

Me Dudziak indique que c'est très compliqué pour elle de sortir les élèves de sa classe et en même temps soutenir la porte qui est lourde. Des problèmes sont survenus lors de l'exercice incendie. Et la situation se répète tous les vendredis pour partir en sport.

Un parent d'élève indique qu'un simple loquet pour la retenir devrait suffire.

Me Lemaire indique qu'elle ne sait pas s'il est possible de bloquer la porte.

Les 3 points suivants se sont ajoutés en fonction des événements qui se sont déroulés cette dernière semaine.

- **Problème d'incivilité devant la salle du Presbytère :**

Me Wiltrant souhaite signaler le fait qu'elle rencontre des soucis par la présence de déchets ou morceaux de verre sur le passage des élèves au niveau des marches au fond du parking de l'église.

- **Les cendres de la chaudière:**

Le directeur : *« Depuis la mise en route de la chaudière, en novembre 2020, les cendres recueillies sont déposées en tas au milieu des barrières basses dans la cours de récréation. J'avais signalé ces faits à M. Lemoine en début d'année 2021 qui m'avait répondu ne pas avoir de solution pour l'instant.*

Les cendres volent quand il fait sec, collent quand elles sont humides.

Ça salit le passage et par la même occasion les locaux. Et je ne suis pas certain qu'il soit bon pour les enfants de jouer à poumons grands ouverts autour de ce tas de cendres.

J'ai vu réapparaître de nouveau tas de cendres il y a quelques semaines à la remise en route de la chaudière, cela signifie-t-il que le cumule va continuer jusqu'au printemps ?

Jusqu'à quelle hauteur souhaitez-vous monter ? »

La municipalité prend note mais n'apporte aucune réponse.

- **Site internet :**

Le directeur : « *Le site internet de la commune, et par conséquent le site de l'école, est suspendu depuis dimanche dernier.*

En tant qu'administrateur de la partie école, j'ai été destinataire d'un Mail pour m'avertir de la suspension avec pour motif que « les services sont toujours en attente de règlement par le compte de facturation, la municipalité ».

Ce courrier indique que des rappels ont été envoyés 60 jours, 30 jours, 15 jours, 7 jours et 3 jours avant expiration.

Ma question est la suivante :

Est-ce une volonté de votre part de ne pas renouveler cet abonnement aux services internet ?
ou

Est-ce que, comme il y a 3 ans en arrière la personne en charge de la facturation à la mairie n'a pas tenu compte des rappels ? »

Me Lemaire : « *Je n'étais pas au courant. Je découvre que le site est suspendu* »

Le directeur : « *Donc ce n'est pas une volonté. Mais vous n'avez pas répondu. Souhaitez-vous renouveler cet abonnement aux services internet ?* »

Me Lemaire : « *Oui, ce sera étudié.* »

Avancement des travaux :

Me Lemaire indique qu'il n'y a aucun retard pour cette 2^e phase de travaux. Et que le déménagement est prévu pour février.»

Questions de parents :

Les parents d'élève de CM sont inquiets après le retour des résultats des évaluations de début d'année qui laisse transparaître de nombreux enfants en difficulté.

Ce constat amènera t'elle l'équipe éducative à la mise en place d'un « plan d'attaque » particulier ?

M. le directeur indique que l'équipe éducative s'est réuni pour discuter de ce constat et souhaite répéter aux parents l'avis qu'il a pu donner à ses collègues lors de ce conseil de maître :

« Je comprends votre inquiétude et votre question est légitime. Ces évaluations ne sont pas des évaluations nationales mais des évaluations construites par Me Martin. Je pense que Me Martin, absente depuis 2ans, n'a pas tenu compte du parcours des élèves. Un parcours semé d'embûches. Le covid, mais aussi un déménagement, 3 ans à travailler avec des tracteurs qui passent au ras des fenêtres, des bruits de travaux, une cour de récréation qui n'en est pas une, des absences répétées, une succession de remplacement... Peut-on dire que toutes ces circonstances ont eu un impact ? C'est possible. Alors faire des évaluations sorties d'un site de ressources dans la première semaine de la rentrée sans connaître le parcours des élèves, je ne pense pas que les résultats soient révélateurs.

Quand TOUTE une classe est en difficulté, je pense que les évaluations sont à remettre en cause.

Maintenant, les données qui apparaissent sur ces résultats sont tout de même observées. Nous nous questionnons aussi sur nos pratiques et nous en tiendront compte pour que vos enfants soient prêts pour leur entrée au collège.

Si cela peut vous rassurer, sachez que les cm2 de l'année dernière, qui ont vécu la même année que le groupe qui était en CM1, ont vécu une entrée au collège sans problèmes. Les retours du collège, pour l'ensemble des élèves qui arrive de notre école sont bons. »

M. le directeur demande aux parents si la réponse les rassure.

Les parents concernés présents répondent « oui ».

Me Lemaire souhaite répondre à des questions remontées en Mairie :

- Pourquoi les repas du Mardi 12 octobre ont été annulés pour les élèves de CP ?

Me Lemaire : « Comme il n'y avait pas d'élève prévu nous avons pris l'initiative d'annuler les repas. »

M. le Directeur : « Excusez-moi, mais qui vous a informé qu'il n'y aurait aucun élève de CP ? »

Me Lemaire : « Vous avez un mail ! »

M. le Directeur : « Je n'ai envoyé aucun mail en Mairie affirmant cela ?! »

Me Lemaire : « C'était un mail adressé aux parents. »

M. le Directeur : « C'est bien ça. Un mail a été envoyé aux parents pour les informer qu'il n'y aurait pas de remplaçant, mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'élève de CP à l'école. Je peux même vous dire que des parents de CP m'avaient informé dès le vendredi précédent qu'ils n'avaient pas de solution de garde et que leurs enfants seraient présents à l'école. Ils devaient donc manger à la cantine. »

Me Lemaire : « C'était pour leur rendre service et éviter de leur facturer des repas. Et ça n'a pas posé problème pour le Lundi »

Un représentant de Parents : « La municipalité n'a pas à décider pour les parents de l'annulation du repas. Les parents étaient prévenus à l'avance, ils avaient la possibilité d'annuler par eux-mêmes. Ce n'est pas à la municipalité de prendre cette initiative. »

M. le Directeur : « De plus, j'ai dû attendre des parents jusqu'à 12h15 sur le parking parce que leur enfant était refusés en Cantine. Je comprends que les parents n'est pas étaient ravis de la situation, et de ne pas avoir été avertis de l'annulation de leur commande.»

- Serait-il possible de remettre une garderie le vendredi soir ?

Me Lemaire explique la municipalité ne souhaite pas remettre en place cette garderie du vendredi soir sur la demande d'une seule famille.

Me Syllebranche évoque la possibilité de faire un sondage pour savoir si d'autres familles sont concernées.

Me Lemaire refuse et précise : « Il serait trop facile de cocher une case pour pouvoir profiter d'une garde afin de faire ses courses. Si les familles ne se manifestent pas actuellement c'est qu'il est possible pour eux de s'arranger.

J'indique ici, pour que cela apparaisse dans le compte rendu de conseil d'école que nous étudierons la question si plusieurs familles sont demandeuses et se manifestent en Mairie. »

Me Lemaire aborde le sujet du concours de la mémoire vivante organisé par la commune cette année. (Point qui n'est pas à l'ordre du jour.)

L'organisation est expliquée aux enseignants.]

Les questions de parents peuvent reprendre :

Des représentants de parents souhaitent participer au marché de Noël de Saint Rémy du Nord. Est-ce possible ?

M. le Directeur répond qu'il ne s'opposera à rien au bénéfice de l'école. Mais précise que le stock d'articles de Noël est au grenier, au 2^e étage du bâtiment en travaux, et qu'il n'est plus en possession de la clé. La seule clé existante est en possession de l'équipe municipale.

Me Syllebranche propose qu'éventuellement les élèves, les classes puissent faire des bricolages pour les vendre.

Des représentants de parents proposent d'organiser une fête de Noël. Est-ce que les classes viendraient chanter comme avant ?

M. le Directeur répond qu'il n'est pas contre l'idée mais que, comme il l'a signalé au conseil d'école de février, il n'assumera aucun point de l'organisation. Des chants seront, de toutes façons, travaillés en classe comme tous les ans. Les enseignants viendront avec leur classe, participeront au spectacle choral avec leur élèves mais ne prendront pas part à l'organisation matériel.

Clôture du conseil.